

DOSSIER DE CANDIDATURE À UN EMPLOI D'ANIMATEUR/ANIMATRICE VACATAIRE

1	SERVICES PROPOSÉS		
//Cocher les cases correspondar	nt aux services souhaités		
SERVICES EFFECTUÉS SUR LES PÉRIO	DES SCOLAIRES		
<u>Périscolaire</u> □ Interclasse de	e 11h30 à 13h30	<u>Mercredi</u>	□ Interclasse de 11h30 à 13h30
□ Atelier de 14 le mardi et/ou * 16h30 si participa			☐ Centre de loisirs CL maternels de13h30 à 18h30 CL élémentaires de 13h30 à 18h00
□ Goûter/Etude de 16h30 à 18	h00 ou à 18h30		ez etementanes de 151150 à 161160
SERVICES EFFECTUÉS PENDANT LES V	IACANCES SCOLAIRES		
□ Centre de loi	sirs élémentaire de 8h15	à 17h45 ou d	de 8h30 à 18h
☐ Centre de loi	sirs maternelle de 8h15 a	à 17h45 ou de	e 9h00 à 18h30
//La rémunération proposée var	ie selon la nature des ser	vices effectu	és
2	ÉTAT CIVIL ET RENSE	IGNEMENTS	PERSONNELS
Avez-vous déjà travaillé à la Ville de Paris ?	oui □ non □ Si oui ind	iquer votre nu	uméro de matricule
NOM DE NAISSANCE NOM D'USAGE*			
Prénoms			
N° de sécurité sociale**		•••••	
Date de naissance	••••	•••••	
Lieu Adresse personnelle			
Adresse personnene			
N° de téléphone			
Courriel		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	@
Niveau d'études	Primaire ☐ Secondaire	□ Supérieur	□ à préciser
Pour les travailleurs étrangers (hors	Union Européenne) Autor	risation de trav	rail oui □ non □
Renseignements nécessaires à l'adr	ministration, qui demander	ra un extrait d	e votre casier judiciaire
Prénom de votre père			
Nom de naissance et prénom de votre mère			

^(*) Notamment nom issu du mariage, identique à celui qui est inscrit sur la pièce d'identité

^(**) Veuillez indiquer votre numéro de sécurité sociale personnel. Si vous n'en avez pas, la Ville de Paris demandera la création d'un numéro temporaire

	3	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
	Exercez-vous une activité principale ?	
Par	uel moyen d'information ave	ez-vous pris connaissance du recrutement d'animateurs ?
Site	de la mairie de Paris :	OUI NON
; Camp	pagne de recrutement au sein o	d'une université : OUI □ NON □
Si ou	i, de quelle université s'agit-i	1?:
Par u	n tiers :	OUI
	4	CONDITIONS À REMPLIR
	Obligatoires	Avoir 18 ans ;
		• Etre titulaire du Baccalauréat pour les études surveillées ;
		Jouir de ses droits civiques et détenir un casier judiciaire
		dont les mentions sont compatibles avec l'emploi demandé ; • Avoir une assurance de responsabilité civile.
		Avoir une assurance de responsabilité civité.
	Recommandé	• Etre titulaire du BAFA ou d'un diplôme équivalent, (voir équivalence des diplômes en annexe de ce document) ou en cours de formation.
	5	PIÈCES À FOURNIR
Ces de		ement les documents suivants avant d'effectuer le premier service. BLES au traitement de la paie.
Réservé au service	Originaux	• photographie d'identité portant au dos vos NOM et PRENOMS ;
		• un relevé d'identité bancaire (personnel et nominatif. Seuls les
		RIB établis sur un compte courant sont acceptés, le livret A n'est pas accepté).
	Photocopies	• d'une pièce d'identité. Pour les personnes non communautaires, photocopie du titre de séjour. Il devra être remis à l'UGD à chaque renouvellement ;
		• du diplôme le plus élevé (minimum brevet des collèges ou équivalent) ;
		• de l'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale ;
		• des différents diplômes de l'animation ;
		• du dernier bulletin de paie de votre emploi principal et du bulletin de paie bleu «Ville de Paris», le cas échéant ;
		• de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
		 copie du livret de famille avec toutes les pages y compris relatives aux enfants
	Certificat médical / vaccinations à jour	 renouvelable chaque année, il atteste de votre aptitude à travailler auprès d'enfants (sauf pour les enseignants). Le coût de la consultation médicale est à la charge du candidat.
	Autorisation pour les agents	• L'autorisation de cumul d'emploi est établie par votre administration

La paie intervient après service fait. Par exemple : les services du mois de janvier ne pourront être rémunérés avant le mois de février.

exerçant une activité principale

ou service employeur d'origine, au profit de la Ville de Paris.

<u> </u>	EXI ENTERVEE I NOT ESSIO	MILELE ET MOTTVALIONS		
Avez-vous déjà travaillé				
Motivations				
(à renseigner, obligatoire)				
(a renseigner, obligatoire)				
à signaler				
	•••••			
7	FORMATION - DIPLÔMES			
B.A.F.A	Stage de formation	le :		
	Stage Pratique	le :		
		le :		
	B.A.F.A complet	le :		
	A.F.P.S / P.S.C.1.	le :		
	Auxiliaire Sanitaire	le:		
B.A.F.D.	Stage de formation	le:		
	Stage Pratique	le:		
	Stage de Perfectionnement	le:		
	B.A.F.D. stage Pratique 2	le:		
	B.A.F.D. complet	le:		
	Surveillant de baignade	le:		
	M.N.S.	le:		
	B.E.E.S.A.N.	le:		
Diplômes	B.A.P.A.A.T	le		
professionnels	B.E.A.T.E.P. spécialité :	le		
	B.P.J.E.P.S. spécialité:	le		
Autres diplômes prof (cf. annexe jointe)	essionnels ou équivalences	le		
comme incomplet et il ne pourra	a y être donné suite.	auront pas été complétées sera considéré		
A	le	Signature		

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET MOTIVATIONS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. La direction des affaires scolaires de la Ville de Paris est destinataire des informations collectées. La loi 2018-493 du 20 juin 2018 a modifié la loi Informatique et Liberté afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen et permettre la mise en oeuvre concrète du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le RGPD vise à renforcer les droits des citoyens et à responsabiliser les organismes traitant des données personnelles. Le RGPD a redéfini les droits des personnes dont les données personnelles sont traitées : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification et ce par le responsable du traitement ou son représentant. Ces derniers doivent démontrer qu'ils respectent leurs obligations en matière de traitement des données. L'article 37 du RGPD prévoit la désignation d'un Délégué à la Protection des Données notamment lorsque le traitement est effectué par une autorité publique. Le DPD a pour mission d'informer et de conseiller le responsable de traitement et de veiller à l'application de la loi. Pour obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles, il convient de contacter la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CASPE: CIRCONSCRIPTION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE

Arrondissements	Réception des candidats sur RDV sauf vacances scolaires	Adresse	Station de métro
1 ^{er} au 4 ^{ème}	Téléphone: 01.84.82.12.28 dasco-caspe1234-recrutanim@paris.fr	CASPE - 9, rue de la Perle 75003 PARIS	Chemin vert St Paul
5 ^{ème} - 13 ^{ème}	Téléphone: 01.71.18.74.71 01.71.18.74.72 dasco-caspe513-recrutanim@paris.fr	CASPE - 169, bd de l'Hôpital 75013 PARIS	Place d'Italie Bus : 27-47-57-64-67-83
6 ^{ème} - 14 ^{ème}	Téléphone: 01.40.46.44.44 dasco-caspe614-recrutanim@paris.fr	CASPE - 76 bis, rue de Rennes 75006 PARIS	Saint Sulpice
7 ^{ème} - 15 ^{ème}	Téléphone: 01.71.28.29.24 01.71.28.29.26 dasco-caspe715-recrutanim@paris.fr	CASPE - 100, avenue de Suffren 75015 PARIS	La Motte Picquet Grenelle Cambronne
8 ^{ème} - 9 ^{ème} - 10 ^{ème}	Téléphone: 01.80.05.43.00 01.80.05.43.01/ 01.80.05.43.02 dasco-caspe8910-recrutanim@paris.fr	CASPE - 27, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS	Bonne Nouvelle Château d'eau
11 ^{ème} - 12 ^{ème}	Téléphone: 01.86.21.20.46 dasco-caspe1112-recrutanim@paris.fr	CASPE - 50, avenue Daumesnil 75012 PARIS	Gare de Lyon
16 ^{ème} - 17 ^{ème}	Téléphone: 01.53.05.25.30 dasco-cas1617-recrutanim@paris.fr	CASPE - 4, rue de Penthièvre 75008 PARIS	Madeleine Miromesnil
18 ^{ème}	Téléphone: 01.84.82.37.00 dasco-caspe18-recrutanim@paris.fr	CASPE - 11, rue du Pré 75018 PARIS	Porte de la Chapelle
19 ^{ème}	Téléphone: 01.80.05.43.62 dasco-caspe19-recrutanim@paris.fr	CASPE - 210, quai de Jemmapes 75010 PARIS	Stalingrad Jaurès
20 ^{ème}	Téléphone: 01.71.28.78.67 dasco-caspe20-recrutanim@paris.fr	CASPE - 42, rue des Maronites 75020 PARIS	Menilmontant

Il convient d'adresser votre dossier complet à la CASPE souhaitée.

ANNEXE

EQUIVALENCE DES DIPLOMES DU BAFA ET DU BAFD

Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement.

Version consolidée au 24 novembre 2016

Article 1

Les fonctions de direction peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes suivants justifiant d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent :

- diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD) ;
- diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ;
- diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP) ;
- certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE) ;
- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) spécialité activités sociales-vie locale ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport comprenant une unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs :
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité loisirs tous publics;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) deuxième et troisième degré ;
- brevet d'Etat d'alpinisme ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous (BEESAPT);
- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation ;
- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé;
- diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- moniteur chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;
- certificat technique branche entraînement physique et sportif;
- diplôme professionnel de professeur des écoles ;
- certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur ;
- certificat d'aptitude au professorat;
- agrégation du second degré;
- certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'éducation ou conseiller principal d'éducation :
- attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport, de conseiller technique et pédagogique supérieur;
- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles;
- licence animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme accompagnateur en moyenne montagne ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme guide de haute montagne ;
- diplôme d'Etat de ski moniteur national de ski nordique de fond ;
- diplôme d'Etat de ski moniteur national de ski alpin ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation ;
- licence professionnelle métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle ;
- licence professionnelle animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- certificat d'aptitude au professorat des écoles ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de lycée professionnel.

Article 2

Les fonctions d'animation peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes cités à l'article 1er ou des titres ou diplômes suivants :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) premier degré ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS);
- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP);
- brevets d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT);
- certificat de qualification professionnelle premier degré de l'animation;
- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (CAFME) ;
- moniteur interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;
- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance ;
- diplôme d'études universitaires générales (DEUG) STAPS ;
- licence STAPS;
- licence sciences de l'éducation ;
- certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire ;
- brevet de technicien supérieur agricole option «gestion et protection de la nature» ;
- diplôme d'animateur de section de jeunes sapeurs pompiers ;
- diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) ;
- diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI);
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation;
- licence professionnelle coordination de projets d'animation et de développement social et socio-culturel;
- licence professionnelle animation;
- licence professionnelle animation sociale et socio-culturelle ;
- licence professionnelle coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain ;
- licence professionnelle animation professionnelle coordination et développement de projets pour l'action sociale, culturelle et socio-culturelle ;
- licence professionnelle médiation scientifique et éducation à l'environnement ;
- licence professionnelle coordination et développement de projets pour les territoires ;
- licence professionnelle famille, vieillissement et problématiques intergénérationnelles;
- licence professionnelle management de projets dans le domaine éducatif social et socio-culturel ;
- licence professionnelle valorisation, animation et médiation territoriale ;
- licence professionnelle animation et politique de la ville ;
- licence professionnelle administration et gestion des organismes et dispositifs de l'animation sociale et socio-culturelle ;
- licence professionnelle développement social et médiation par le sport ;
- licence professionnelle intervention sociale : développement social et médiation par le sport ;
- licence professionnelle développement social et socio-culturel local.